



# AVIS PUBLIC


## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- **Que** le conseil municipal à une séance tenue le 4 mars 2019 a adopté le règlement #19-750 décrétant des travaux de réfection de voirie d'une partie du rang Sainte-Marie, et prévoyant un emprunt de 320 279,52 \$ pour en acquitter le coût;
- **Que** ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour un montant total de 320 279,52 \$, le 14 mai 2019;
- **Que** les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le  
17 mai 2019

**Avis numéro : 2019-42**



Martin Leith, secrétaire-trésorier


## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 17 mai 2019, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 17 mail 2019.



---

Martin Leith, secrétaire-trésorier